

Présidence : Finlande

557ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 24 septembre 2008

Ouverture : 10 heures

Clôture : 12 h 20

2. Président : M. M. Kangaste

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Déclaration des Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective en date du 4 septembre 2008 : Arménie (également au nom de la Biélorussie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la Fédération de Russie et du Tadjikistan) (annexe 1)

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

a) *Exposé de M. Ronald Dreyer, du Département fédéral suisse des affaires étrangères, sur la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement* : Président, M. R. Dreyer (FSC.DEL/146/08 OSCE+) (FSC.DEL/147/08 OSCE+), France, Suisse, États-Unis d'Amérique, Allemagne, Autriche

b) *Exposé de la Géorgie sur le conflit armé dans le pays* : Géorgie (annexe 2) (FSC.DEL/150/08 OSCE+) (FSC.DEL/153/08), Fédération de Russie (annexe 3), Président, États-Unis d'Amérique (annexe 4), Président

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Questions de protocole* : Grèce, Président

b) *Rapport sur les activités du Groupe des communications de l'OSCE* : Représentant du Centre de prévention des conflits

- c) *Annonce du Président du FCS concernant les mesures supplémentaires à prendre en relation avec la troisième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères (FSC.DEL/149/08 Restr.) : Président*
- d) *Distribution d'un projet de décision sur les dates et le lieu de la dix-neuvième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (FSC.DD/11/08) : Président*
- e) *Questions d'organisation : Président*

4. Prochaine séance :

Mercredi 1er octobre 2008 à 10 heures, Neuer Saal



557ème séance plénière

FSC Journal No 563, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ARMÉNIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BIÉLORUSSIE, DU KAZAKHSTAN,
DU KIRGHIZISTAN, DE L'OUZBÉKISTAN, DE LA FÉDÉRATION
DE RUSSIE ET DU TADJIKISTAN)**

Nous, Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), notons qu'il est de la plus grande importance de continuer à développer activement et plus intensément le partenariat coopératif au sein de l'OTSC afin de renforcer la sécurité globale et la stabilité stratégique et de contrer conjointement toute menace qui pourrait survenir pour la paix, notamment le terrorisme international et la prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, nous sommes guidés par la nécessité de préserver et de développer plus avant les accords clés qui ont été conclus en ce qui concerne les armes stratégiques offensives et qui, au cours des quelques décennies écoulées, ont servi de base au maintien de la stabilité et de la sécurité internationales.

Nous considérons l'exécution par les États Parties de leurs obligations en vertu du Traité de réduction des armes stratégiques comme une étape majeure sur la voie du désarmement nucléaire et comme une réelle contribution à la réalisation des objectifs énoncés à l'Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous nous félicitons de l'intention déclarée des États-Unis et de la Russie, dans la Déclaration cadre stratégique signée par les deux pays à Sochi le 6 avril 2008, de réduire leurs capacités stratégiques offensives aux plus bas niveaux possibles et, également, de continuer à élaborer un accord juridiquement contraignant pour remplacer le Traité de réduction des armes stratégiques, qui expirera le 5 décembre 2009.

Nous estimons que ce type d'accord pourrait inclure toutes les meilleures caractéristiques du Traité existant de réduction des armes stratégiques et, en même temps, fixer de nouveaux niveaux plus bas soumis à vérification, à la fois pour les vecteurs stratégiques (missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés à partir de sous-marins et bombardiers lourds) et pour les ogives qu'ils transportent.

Nous sommes convaincus que la conclusion de cet accord assurerait la stabilité et la prévisibilité dans les relations stratégiques entre les principaux pays nucléaires et renforcerait

la confiance en des progrès supplémentaires en vue de la destruction totale des armes nucléaires dans le monde entier.



557ème séance plénière

FSC Journal No 563, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GÉORGIE

Merci, Monsieur le Président.

Comme promis lors de notre séance précédente, je souhaiterais aujourd'hui faire notre exposé sur l'agression russe contre la Géorgie et l'occupation ultérieure de vastes parties de nos territoires.

Durant la séance précédente du FCS, nous avons eu une excellente occasion d'observer la partie russe faire tout son possible pour déformer la réalité et présenter une victime comme étant un agresseur. La Russie n'a aucun scrupule à employer des moyens honteux, tels que la propagande et la désinformation, afin d'induire la communauté internationale en erreur et de présenter les événements sous une lumière qui lui soit favorable. Il est particulièrement typique de la Russie de faire une déclaration défendant le droit international en ayant porté atteinte à ses principes fondamentaux et au système international de sécurité existant.

Compte tenu des contraintes de temps, je m'abstiendrai de faire une intervention détaillée et circonstanciée et je me concentrerai sur les points essentiels sur lesquels nous considérons qu'il est nécessaire d'attirer l'attention directe de la communauté de l'OSCE.

Le but de notre exposé aujourd'hui est, une fois de plus, de démontrer clairement à la communauté de l'OSCE les réalités indubitables ci-après :

1. Le fondement même des deux conflits sur le territoire géorgien a toujours été, dès le début des années 1990, les tentatives russes de punir la Géorgie pour son énorme contribution à l'effondrement de l'Union soviétique, pour sa décision d'édifier une société indépendante, démocratique et pluraliste et, surtout, pour ses aspirations euro-atlantiques.
2. Il est manifeste qu'il n'existe pas de réelle distinction entre les séparatistes et le leadership russe. Les régimes séparatistes ont toujours été utilisés par la Russie comme instruments pour exercer des pressions sur leurs voisins souverains.
3. La partie russe a prévu et tenté de démembrer la Géorgie et de mettre fin à son statut d'État, ou, du moins, de garantir sa propre influence absolue sur ce pays.

4. Tout en se prétendant victime de l'agression géorgienne et soi disant « protectrice des droits des petites nations », la partie russe a pris toutes les mesures possibles pour mettre en œuvre ses plans militants contre son voisin et l'entraîner dans une confrontation militaire à grande échelle.

Chers collègues,

Tout d'abord, je voudrais souligner les éléments caractéristiques ci-après de la politique menée par la Russie à l'égard de la Géorgie au cours de la période qui a précédé l'agression :

- rejet répété par la partie russe, le plus souvent par l'intermédiaire des séparatistes, des propositions de paix géorgiennes et internationales ;
- introduction progressive de personnalités clés russes dans des fonctions d'encadrement des séparatistes et mesures visant à rendre le niveau de vie local de plus en plus dépendant de la Russie ;
- efforts visant à accélérer l'annexion larvée des régions de conflit dans le cadre d'un affaiblissement délibéré des formats de négociation existants ;
- augmentation de la présence militaire russe dans les régions de conflit ;
- provocations armées incessantes contre les villages, les soldats de la paix et les responsables du maintien de l'ordre géorgiens ; et
- escalade du discours militant russe contre ses voisins.

Rejet répété par la partie russe, le plus souvent par l'intermédiaire des séparatistes, des propositions de paix géorgiennes et internationales

Depuis 2004, la Russie a rejeté à plusieurs reprises les initiatives de paix géorgiennes, compromettant considérablement la mise en œuvre du Plan de paix de Ljubljana approuvé par le Conseil ministériel de l'OSCE en 2005. Il convient de noter que, presque immédiatement après la Réunion ministérielle de Ljubljana, la partie russe, par l'entremise du régime de Tskhinvali, a commencé à dresser toutes sortes d'obstacles face aux efforts internationaux pour la mise en œuvre appropriée du Plan. Le projet de mémorandum d'accord sur le règlement du conflit proposé par la partie géorgienne en mars 2007, qui se basait sur le Plan de paix de Ljubljana, n'a même pas été examiné par la partie russe, pas plus que ne l'ont été les propositions de la Géorgie en 2008 visant à accroître l'efficacité des formats de négociation existants. La partie russe a également, par l'intermédiaire de ses alliés séparatistes, ruiné les pourparlers de paix facilités par l'UE et l'OSCE fin juillet 2008. Les séparatistes étaient soit absents aux négociations ou ont rejeté les propositions.

Il en va de même pour ce qui est de la situation en Abkhazie (Géorgie). L'application du document appelé « document Boden » a été continuellement bloquée par la partie russe, comme ont été bloquées les propositions de paix présentées par la partie géorgienne dans une lettre adressée à Sergey Bagapsh et celles du Président Saakachvili en date du 28 mars et du 12 avril 2008. De nouveau, par l'intermédiaire des séparatistes, la Russie a rejeté le plan de

paix reposant sur « trois piliers » en date du 18 juillet 2008 dans le cadre duquel l'Allemagne a servi de médiateur.

Chers collègues, je souhaiterais maintenant répondre aux accusations russes notoires selon lesquelles les Géorgiens étaient opposés à la signature d'un accord de non-recours à la force. Permettez-moi de faire remarquer que toutes les propositions de paix susmentionnées, que la Fédération de Russie a rejetées, contenaient des clauses par lesquelles la partie géorgienne s'engageait à ne pas recourir à la force. Certaines délégations se demandent peut-être pourquoi la Russie a refusé de telles initiatives. Chers collègues, la réponse est simple : ces propositions offraient des cadres réalistes pour le règlement pacifique des conflits.

Introduction progressive de personnalités clés russes dans des fonctions d'encadrement des séparatistes et niveau de vie local dépendant de la Russie

Des militaires et civils russes n'ayant aucun lien familial ou personnel avec la région ont été continuellement détachés de Moscou pour administrer la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud et l'Abkhazie (Géorgie). Vous pouvez voir sur les diapositives une liste non exhaustive de fonctionnaires russes nommés directement par Moscou pour occuper les fonctions les plus élevées au sein des gouvernements séparatistes.

Permettez-moi d'en citer ne serait-ce que quelques uns :

Morozov, le soi disant « Premier Ministre d'Ossétie du Sud » ;

Mindzaev, le soi disant « Ministre des affaires intérieures d'Ossétie du Sud » (en 2004, il était à la tête du groupe des forces spéciales « Alpha » durant l'opération antiterroriste à Beslan) ;

Barankevitch, le soi disant « Secrétaire du Conseil de sécurité d'Ossétie du Sud » ;

Atoev, le soi disant « Président du Comité pour la sécurité de l'État (KGB) d'Ossétie du Sud » ;

Lunev, le soi-disant « Ministre de la défense d'Ossétie du Sud ».

Chers collègues, je crois qu'il n'est pas nécessaire de continuer à débattre de la question de savoir si les régimes séparatistes pourraient ou non s'acquitter de leur rôle politique indépendamment de la Russie, car il n'y a pas de différence entre les responsables des séparatistes et la Fédération de Russie. Ces régimes servent tout simplement des intérêts purement russes.

Par ailleurs, nous tenons à souligner l'élément important de la russification de ces parties du territoire géorgien. Outre le fait que tous les postes clés dans les régimes séparatistes aient été pourvus par des agents de sécurité russes de haut rang, la Russie a introduit une pratique suivie avant la Seconde Guerre mondiale, à savoir la distribution en masse de passeports russes. Cela s'est fait dans les deux régions pendant de nombreuses années, dès le début du règne de Poutine ; de surcroît, la politique consistant à obliger les résidents ordinaires d'Abkhazie et de la région de Tskhinvali (Géorgie) à prendre la

citoyenneté russe s'ils souhaitaient bénéficier d'une pension de retraite, d'un emploi et de possibilités de voyager, et éviter la discrimination et les préjugés des autorités locales séparatistes, a eu pour effet que près de 90% des résidents locaux ont été contraints et forcés d'obtenir des passeports russes. La Russie a ainsi créé des conditions dans lesquelles elle pouvait justifier l'agression contre la Géorgie sous le prétexte de défendre ces soi-disant « citoyens russes ». De plus, comme vous en conviendrez tous, j'en suis sûr, dans un monde civilisé, les États devraient utiliser les services consulaires et non les forces militaires pour défendre les droits de leurs citoyens.

Efforts russes visant à accélérer l'annexion larvée des régions de conflit dans le cadre d'un affaiblissement délibéré des formats de négociation existants

Vous vous souviendrez que, le 6 mars 2008, la Russie a unilatéralement dénoncé une décision de la CEI de 1996 imposant des restrictions sur le transfert de matériel essentiellement militaire et interdisant la fourniture d'une assistance militaire à l'Abkhazie.

Soi dit en passant, le Ministère russe des affaires étrangères a justifié cette décision notamment en évoquant de prétendus progrès en ce qui concerne le retour dans la région abkhaze de la Géorgie de personnes déplacées. Dans ce contexte, nous tenons à insister une fois de plus sur une simple vérité : en réalité, aucun « progrès » de ce genre n'a été réalisé et aucun retour en sécurité et dans la dignité n'a eu lieu. En dehors d'une petite minorité de personnes déplacées qui sont spontanément retournées dans le district de Gali peu après le conflit, celles qui ont été victimes du nettoyage ethnique n'ont jamais été autorisées à revenir dans leurs foyers. Ce n'était pas là notre choix, mais c'était, et c'est toujours, la politique déclarée des séparatistes. Il en résulte que la population actuelle de l'Abkhazie est inférieure au tiers de ce qu'elle était avant le nettoyage ethnique.

Le 21 mars 2008, la douma d'État russe a adopté une résolution engageant instamment le Gouvernement russe à envisager de reconnaître l'indépendance des deux régions séparatistes de la Géorgie.

Le 16 avril 2008, le Président russe a signé un décret portant sur l'établissement de liens juridiques directs entre la Russie et les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, qui autorisait notamment les agences d'État russes à :

- coopérer avec leurs homologues en Abkhazie et en Ossétie du Sud ;
- établir une liste des documents remis à des particuliers par les agences d'État abkhazes et sud-ossètes devant être reconnus par elles ;
- reconnaître les entités juridiques enregistrées en vertu des lois abkhazes et sud-ossètes ;
- fournir une assistance juridique dans les domaines du droit civil, de la famille et pénal ;
- remplir, si nécessaire, des fonctions consulaires.

Augmentation de la présence militaire russe dans les régions de conflit

Sans entrer dans les détails, je me contenterai d'énumérer les faits indiquant le renforcement massif du potentiel militaire russe dans les deux régions de conflit :

- construction d'une base militaire russe illégale près de Tskhinvali (2006) ;
- entraînements militaires constants en Abkhazie, à proximité de la zone de sécurité ;
- augmentation des effectifs des troupes russes et introduction d'un bataillon aéroporté en Abkhazie (mai/juin 2008) ;
- déploiement d'armements lourds illégaux et de forces offensives russes en Abkhazie (mai/juin 2008) ;
- envoi de troupes ferroviaires russes en Abkhazie afin d'y préparer les voies ferrées en vue d'une invasion (26 mai 2008) ;
- exercices militaires de grande envergure dans le Caucase du Nord à proximité de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud et de l'Abkhazie (juillet 2008), les troupes n'étant pas redéployées à l'issue de leur entraînement.

Le 28 avril 2008, la Russie a unilatéralement annoncé son intention d'accroître sa présence militaire dans la région de l'Abkhazie. Parmi les troupes envoyées par la Russie en Abkhazie figurait un bataillon aéroporté, tandis que le matériel supplémentaire consistait en pièces d'artillerie lourde, en véhicules blindés, en systèmes antiaériens zénith et en une trentaine de véhicules de combat aéroportés BMD-2.

Ni la composition de ces nouvelles troupes ni leurs armes ne sont conformes au mandat des soldats de la paix de la CEI (en fait russes) en Abkhazie. D'après les accords respectifs avec la CEI (Annexe 2 à la Décision de la CEI, 26 mai 1995), les forces de maintien de la paix devraient être composées uniquement de troupes de l'infanterie motorisée avec l'équipement qui leur est assigné. Cette décision constitue donc un acte d'agression militaire ouverte, destiné à modifier l'équilibre des forces sur le terrain.

Le Ministère de la défense russe a fait savoir qu'il avait envoyé environ 400 membres de ses propres forces ferroviaires en Abkhazie – sans consulter la Géorgie et contre les souhaits de cette dernière – pour « remettre en état l'infrastructure ferroviaire et routière de la région ». Cette action élimine tout doute que la Russie suivait un programme bien planifié, calculé pour aboutir à l'annexion complète de la région géorgienne de l'Abkhazie.

S'agissant des soi disant « forces ferroviaires », plusieurs aspects de leur déploiement méritent d'être évoqués :

- l'introduction de ces 400 militaires russes en Abkhazie a constitué le premier cas dans lequel la Russie a ouvertement outrepassé son mandat de la CEI. La Russie a justifié l'entrée de ces troupes en invoquant l'instruction donnée par l'ancien Président Vladimir Poutine, le 16 avril, d'intégrer l'Abkhazie dans l'espace juridique russe ;

- l’instruction du 16 avril était désormais appliquée militairement. Cette opération a été gérée par le Ministère russe de la défense et exécutée par les troupes armées. Son but était de préparer les chemins de fer de la région pour le transport de matériel militaire et d’étendre ce réseau aux gorges de Kodori situées en Abkhazie supérieure et contrôlées par le gouvernement central. Il s’agissait là d’une menace militaire manifeste, imminente et inacceptable pour la Géorgie ;
- l’opération a été effectuée dans le cadre d’une condamnation presque universelle par la communauté internationale des provocations précédentes de la Russie, d’une large approbation à l’échelle internationale du plan global de paix élaboré par la Géorgie et de la perspective grandissante d’un dialogue constructif menant à des changements positifs dans le processus de paix ;
- en définitive, elle a été exécutée après l’accession de Dmitry Medvedev à la présidence russe, laissant supposer que le nouveau Président avait l’intention de poursuivre les politiques déstabilisatrices de son prédécesseur.

Escalade du discours militant russe contre ses voisins

- 21 mars 2008 – Une résolution de la douma d’État invite le Gouvernement russe à envisager de renforcer les contingents militaires russes dans les deux régions.
- 8 avril 2008 – Le Ministre russe des affaires étrangères Lavrov déclare que la Russie « fera tout » pour empêcher la Géorgie d’adhérer à l’OTAN.
- 11 avril 2008 – Le chef d’état-major des forces armées russes déclare que la Russie prendra à la fois des mesures militaires et « d’autres mesures » si la Géorgie entre dans l’OTAN.
- N’oublions pas non plus les nombreuses déclarations de Poutine et d’autres représentants de haut niveau selon lesquelles, si la Géorgie adhérait à l’OTAN, cela se ferait sans l’Abkhazie et la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud.

Provocations armées incessantes contre les villages, les soldats de la paix et les responsables du maintien de l’ordre géorgiens

La communauté du FCS étant bien au fait de l’ensemble de ces cas, je me contenterai simplement de les énumérer :

- attaque perpétrée au moyen d’un missile en Abkhazie supérieure – octobre 2006 ;
- attaque d’hélicoptère sur un bâtiment municipal en Abkhazie supérieure – 11 mars 2007 ;
- attaque perpétrée au moyen d’un missile à Tsitelubani à proximité de la zone de conflit dans la région de Tskhinvali – 6 août 2007 ;
- destruction en vol d’un véhicule aérien géorgien sans pilote en Abkhazie – 20 avril 2008 ;

- l'équipe d'enquête de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a identifié l'avion attaquant comme étant un chasseur russe ;
- tentative des séparatistes d'assassiner le dirigeant syndical de la région de Tskhinvali – 3 juillet 2008 ;
- violation de l'espace aérien géorgien au dessus de la région de Tskhinvali par quatre avions militaires russes – 9 juillet 2008 ;
- la visite de la Secrétaire d'État américaine était prévue le 10 juillet 2008 ;
- une délégation de 25 ambassadeurs auprès de l'OSCE était de passage dans la région de Tskhinvali le 9 juillet ;
- la Russie reconnaît avec défiance avoir violé l'espace aérien géorgien.

Toutes les provocations susmentionnées ont été bien établies et il a été prouvé par divers organismes internationaux et les experts indépendants que les militaires russes en étaient les auteurs. La plupart de ces cas ont fait l'objet d'un débat approfondi ici à Vienne. La dernière provocation a même été admise avec défiance par la partie russe.

Chers collègues, laissez-moi à présent, sans vouloir faire de rhétorique, vous poser la question suivante : toutes les actions et mesures dont j'ai parlé ces dix dernières minutes ne correspondent-elles pas clairement à un schéma de comportement bien planifié et systématiquement agressif calculé pour conduire à une guerre ? Que se passerait-il dans un État participant de l'OSCE quel qu'il soit si la Fédération de Russie violait officiellement son espace aérien au moyen de chasseurs larguant des bombes ?

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Permettez-moi maintenant d'appeler votre attention sur la succession des événements qui se sont produits au cours de l'agression russe de grande envergure contre la Géorgie, qui a dégénéré en une véritable guerre pendant la période du 28 juillet au 15 août 2008. Passons en revue la chronologie des événements, qui peuvent théoriquement être divisés en trois phases : période d'escalade du 29 juillet au 7 août ; guerre à part entière du 7 au 10 août, date à laquelle la partie géorgienne a capitulé et s'est retirée de la région de Tskhinvali ; et période au cours de laquelle l'action militaire a été réduite à zéro à partir du 10 août.

Il convient de noter que, même après que la guerre ait été officiellement terminée le 15 août, date à laquelle le Président géorgien a signé un accord de cessez-le-feu en six points, les atrocités de guerre et les actes de vandalisme de l'armée russe sur le territoire géorgien se sont poursuivis et se poursuivent encore aujourd'hui.

Je voudrais mentionner que beaucoup a déjà été dit au sujet des faits qui se sont produits au cours de la guerre, la partie géorgienne ayant fait distribuer des informations et de la documentation par la voie diplomatique. Aujourd'hui également, vous trouverez dans vos casiers des CD contenant des données actualisées. Ainsi, pour ne pas perdre de temps, je me

concentrerai sur quelques éléments qui sont essentiels pour bien comprendre le véritable état des choses. Une autre raison pour laquelle je me limiterai à ces éléments tient au fait que nos explications concernant ces moments décisifs fournissent également nos réponses aux questions soulevées par mon collègue russe lors de la dernière séance du FCS.

Depuis le 28 juillet, les milices séparatistes ont procédé à des bombardements intensifs et continus des villages ethniquement mixtes sous contrôle géorgien au moyen de pièces d'artillerie de gros calibre (de plus de 82 mm), c'est à dire de types d'armes interdits par les accords existants. Ces bombardements continus ont été confirmés par de nombreux rapports ponctuels d'observateurs de l'OSCE, ainsi que par un rapport du commandant des forces communes de maintien de la paix sur la période allant du 28 juillet au 7 août 2008. Des bombardements de cette ampleur se sont poursuivis régulièrement jusqu'au 7 août, préalablement à l'invasion terrestre russe de la Géorgie. Ici, il est important de noter que tout ce matériel militaire illégal a été acheminé de la Fédération de Russie dans la zone de conflit, via le tunnel de Roki, dans un but évident : faire en sorte que la situation dégénère et entraîner la Géorgie dans une guerre. La communauté de l'OSCE a demandé sans relâche à observer le tunnel de Roki, qui est la seule voie d'accès entre la Fédération de Russie et l'Ossétie du Sud (Géorgie). Mais la partie russe s'y est toujours opposée sans donner de raisons.

Le 3 août, le gouvernement séparatiste a commencé à évacuer la population civile de la ville de Tskhinvali et des villages de la région sous contrôle séparatiste. L'évacuation s'est poursuivie pendant deux jours. Elle a été largement couverte par les principaux réseaux de télévision russes et sud-ossètes. À part cela, ils ont constamment rendu compte de la mobilisation de volontaires russes. Par ailleurs, les médias russes ont lancé une campagne massive de propagande contre la Géorgie, appelant volontaires et milices à soutenir les séparatistes en Ossétie du Sud. Des représentants des principaux réseaux de télévision russes (c'est-à-dire, NTV, RTR, ORT, Ren TV, TVC, etc.) étaient sur place à Tskhinvali.

Cette activité démontre une fois de plus clairement que la partie russe se préparait systématiquement à une action militaire sur le terrain. Dans ce contexte, l'accusation formulée par la partie russe selon laquelle les troupes géorgiennes ont attaqué la ville de Tskhinvali alors que la population civile y était présente en masse est dénuée de tout fondement.

Le 5 août, d'après des conversations téléphoniques interceptées, le ministre séparatiste des affaires intérieures, M. Mindzaev, a ordonné une attaque massive contre le village de Dvani et sa destruction complète.

À part cela, les médias russes ont fait état de nombreuses reprises de volontaires pénétrant dans la zone de conflit à partir du territoire de la Fédération de Russie.

Au cours de ces événements, la partie géorgienne a lancé à trois reprises un appel à des négociations. Les 5 et 7 août 2008, vous noterez les dates, le Ministre d'État géorgien pour la réintégration s'est rendu à Tskhinvali, mais les dirigeants séparatistes refusèrent de le rencontrer. Le représentant russe auprès de la Commission mixte de contrôle, M. Popov, a refusé de rencontrer le Ministre géorgien le 7 août, affirmant qu'il avait eu une crevaision !

Le 7 août, le Président Saakachvili a ordonné un cessez-le-feu unilatéral immédiat et lancé un nouvel appel à des négociations. Le cessez-le-feu a été confirmé par le rapport ponctuel de la Mission de l'OSCE y afférant.

Invasion russe de la Géorgie : guerre à part entière du 7 au 15 août 2008

De plus, les documents que nous avons distribués à diverses organisations internationales et divers membres de la communauté internationale apportent la preuve irréfutable que, tôt le matin du 7 août, les forces russes, dotées notamment de véhicules blindés lourds (chars de bataille, etc.), ont pénétré dans le tunnel de Roki et en ont pris le contrôle le même jour.

Mais, maintenant que vous avez écouté ces messages interceptés qui figurent sur les diapositives, je voudrais attirer votre attention sur certains des points clés dans ce contexte.

La Géorgie a fourni les messages interceptés aux services de renseignements américains et européens et de hauts responsables américains les ont déjà trouvés convaincants. La Fédération de Russie a contesté leur importance, mais n'a pas nié leur authenticité.

L'explication de la Russie selon laquelle ces appels font référence à une rotation de routine de ses troupes de maintien de la paix est erronée :

- conformément à l'accord de paix en vigueur à ce moment là, toute rotation aurait dû se faire de jour et toutes les parties concernées (c'est-à-dire, le Gouvernement géorgien et l'OSCE) auraient dû en être informées un mois à l'avance ;
- la dernière rotation des forces russes a eu lieu en mai 2008 ;
- la partie russe n'a jamais mentionné une quelconque rotation le 7 août dans ses communications (c'est-à-dire, calendrier d'événements, données ou déclarations publiques) et a maintenu que ses troupes n'étaient entrées dans la région qu'à midi le 8 août ;
- les conclusions des services de renseignements occidentaux confirment la crédibilité de ces transcriptions. D'après le *New York Times*, les services de renseignements occidentaux ont vérifié indépendamment que deux bataillons du 135^{ème} régiment étaient passés par Roki dans la nuit du 7 août ou tôt dans la matinée du 8 août.

Ce fait a même été confirmé par des soldats russes dans des interviews avec divers médias russes.

Je voudrais attirer votre attention sur l'une d'entre elles. Dans une interview avec la publication officielle du Ministère russe de la défense *Krasnaya Zvezda* (Étoile rouge), le capitaine Sedristyi des forces armées russes a confirmé qu'ordre fut donné à son unité de faire route vers Tskhinvali le 7 août :

« Nous effectuons des exercices », indique le capitaine Sedristyi pour commencer son récit. « Cela se passait non loin de la capitale de l'Ossétie du Sud, dans le Zaramakh

inférieur, une réserve naturelle en Ossétie du Nord. C'est là que nous avons dressé notre camp à l'issue des exercices, mais, le 7 août, ordre nous fut donné de nous diriger vers Tskhinvali. On nous a mis en alerte et nous nous sommes mis en marche. Nous sommes arrivés, nous avons pris nos quartiers et, le matin du 8, ça a commencé... »

Krasnaya Zvezda a modifié la date de son article du 7 au 8 août à la suite de questions de médias occidentaux et ses interviews ont par la suite tout simplement disparu des sites Web russes.

Le point de non retour était atteint. En violation de toutes ses obligations internationales, la Russie a commencé à envahir et à annexer les territoires géorgiens.

D'après les messages interceptés et les comptes rendus dans les médias, les forces armées russes, en nombre suffisant pour « encombrer » le tunnel de Roki, ont pénétré sur le territoire géorgien en Ossétie du Sud le 7 août, de nombreuses heures avant que la Géorgie ne décide de contre-attaquer à Tskhinvali.

Le choix de Tskhinvali comme objectif pour la contre-attaque géorgienne a été dicté par la nécessité militaire, car, comme le montre clairement toute carte topographique, c'était le seul moyen pour l'armée géorgienne, à partir du cœur de son territoire, d'aller à la rencontre des colonnes russes qui s'avançaient.

La contre-attaque visait des cibles militaires et n'a pas notablement endommagé la ville de Tskhinvali proprement dite, comme le confirme une étude de Human Rights Watch (HRW) et de l'ONU qui utilise des images satellites.

Les comptes rendus dans les médias et les rapports des analystes corroborent la thèse selon laquelle l'armée russe a conçu ses exercices de juillet 2008 dans l'optique de préparer les troupes russes à une invasion de la Géorgie.

Un tract intitulé « Connais ton ennemi », qui a été distribué aux soldats participants, vient confirmer cette thèse.

Le 8 août, ordre a de nouveau été donné aux troupes géorgiennes de cesser le feu pendant trois heures. En dépit des cessez-le-feu, l'armée régulière russe a poursuivi son avancée en Ossétie du Sud (Géorgie). Cette action constitue une violation grave du principe fondamental du droit international, tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final d'Helsinki, ainsi que des lois internationales concernant le règlement pacifique des différends. Il ne fait aucun doute que l'introduction arbitraire de forces militaires supplémentaires en nombre important après le cessez-le-feu a sérieusement aggravé la situation et conduit à la confrontation militaire à grande échelle.

En violation du même principe, les forces armées russes et les groupes paramilitaires illégaux des séparatistes ont continué de faire intrusion sur le territoire géorgien bien au-delà des zones de conflit et d'occuper d'importantes parties du sol géorgien, même après que l'armée géorgienne eut cessé le feu et se fut retirée en direction de Tbilissi. En outre, les actions militaires en Abkhazie (Géorgie) ont irrémédiablement aggravé la situation.

Il convient de noter que les forces armées russes ont utilisé au cours de leur agression quasiment tous les types d'armes à l'exception de l'arme nucléaire. La liste de ces armes sera annexée à la présente déclaration.

Je souhaiterais à présent répondre à certaines des scandaleuses accusations de la Russie.

1. S'agissant des accusations russes concernant le fait que l'armée géorgienne ait attaqué les soldats de la paix russes à Tskhinvali, mon collègue russe a « juste oublié » de mentionner un détail important, à savoir que le poste de contrôle des soldats de la paix russes était constamment utilisé par les séparatistes comme « bouclier » sous couvert duquel leurs forces pouvaient attaquer les villages et les soldats de la paix géorgiens à l'artillerie lourde. La partie géorgienne a attiré à plusieurs reprises l'attention des soldats de la paix russes sur ce fait et leur a demandé de ne pas permettre à de telles pratiques criminelles de se poursuivre. Les avertissements et les demandes de la partie géorgienne sont tous restés sans aucune réponse des soldats de la paix russes. Après que les villages et les soldats de la paix géorgiens eurent subi de graves dommages en raison des attaques menées à partir de ces positions, provoquant plusieurs décès parmi la population civile et les soldats de la paix géorgiens, la partie géorgienne a été forcée de retourner le feu.

Malheureusement, compte tenu de la position des agresseurs à proximité des postes de contrôle des soldats de la paix russes, il n'a pas été possible d'éviter que ces forces de maintien de la paix subissent des dommages collatéraux. Nous exprimons notre plus profonde préoccupation devant les décès dans le contingent russe de maintien de la paix, mais ces décès ont été la conséquence de l'inactivité irresponsable des commandants des troupes russes de maintien de la paix qui ont permis que leurs quartiers généraux soient utilisés comme bouclier pour les agresseurs attaquant des villages géorgiens. En conséquence, l'entière responsabilité pour les décès parmi leur personnel leur incombe.

2. En ce qui concerne l'affirmation de la partie russe selon laquelle le fait que les soldats de la paix géorgiens aient quitté le quartier général des forces communes de maintien de la paix le 7 août prouve que les Géorgiens se préparaient à une guerre, ici encore, mon collègue russe a « oublié » de mentionner, ou plus grave encore, délibérément omis, un autre détail important : comme il ressort clairement de la documentation fournie à titre d'information par la partie géorgienne, tous les villages géorgiens ainsi que les postes de la police et des forces de maintien de la paix ont été soumis à des tirs répétés d'artillerie lourde et, à ce stade, avant les décès susmentionnés des soldats russes de maintien de la paix, la partie géorgienne avait déjà subi des pertes parmi son contingent de maintien de la paix.

En outre, au cours d'une interview matinale avec la télévision (NTV) et des agences de presse russes, le dirigeant séparatiste sud-ossète Edouard Kokoity a déclaré que si le Gouvernement géorgien ne retirait pas ses forces de la région, il commencerait à les « exterminer ». Les forces militaires géorgiennes auxquelles il faisait allusion étaient des soldats de la paix qui étaient présents dans la zone du conflit sud-ossète à ce moment-là.

Aussi, je me demande pourquoi mon collègue russe remet en cause cette décision du commandement des forces géorgiennes de maintien de la paix. Ou aurait-il dû agir de façon aussi irresponsable que son homologue russe et laisser son contingent sous la menace imminente d'une élimination ? Mais la réponse est une nouvelle fois simple : les Russes

souhaitaient apparemment avoir des victimes parmi leurs soldats de la paix afin de s'en servir comme prétexte pour une invasion.

3. Pour ce qui est du nombre de morts, il s'agit là d'une scandaleuse manipulation qui peut avoir de graves conséquences, comme ce fut effectivement le cas en ce qui concerne les villages géorgiens dans la zone du conflit : Human Rights Watch, dont des représentants se sont rendus dans la zone de guerre même durant les hostilités, a indiqué que les tentatives délibérées du Gouvernement russe d'exagérer le nombre des personnes tuées au cours du conflit en Ossétie du Sud avaient provoqué des représailles contre les villageois géorgiens dans la république sécessionniste. HRW, qui était la seule organisation indépendante ayant pu entrer dans la zone à ce moment-là, a déclaré ce qui suit : « Au cinquième jour d'un conflit, on s'attend généralement à ce qu'il y ait une liste des morts et des blessés, ou, au moins, une indication de leur âge et de leur sexe. Mais, dans ce cas-ci, il n'y a pas d'informations. Absolument rien. » De plus, dans une telle situation, on s'attendrait normalement à trouver de nombreuses nouvelles tombes dans la région, mais rien de tout cela n'a été vu par les représentants internationaux.

4. Je souhaiterais à présent passer aux photos d'UNOSAT montrées par la partie russe lors de notre dernière séance. Je tiens tout d'abord à souligner que ces photos ont été prises après le bombardement russe ininterrompu de Tskhinvali proprement dit et des villages géorgiens avoisinants. Pour illustrer cela, permettez-moi de vous montrer à l'écran la série complète des photos d'UNOSAT qui rendent compte de la situation dans la vallée du Didi Liakhvi. Comme vous pouvez clairement le voir du premier coup d'œil, les dommages subis par les villages géorgiens autour de Tskhinvali sont considérablement plus importants qu'à Tskhinvali proprement dit. Maintenant, j'espère que mon collègue russe ne déclarera pas que les Géorgiens ont bombardé leur propre village, comme cela avait été affirmé à l'occasion de l'incident du missile qui s'était produit le 6 août de l'année dernière.

5. En ce qui concerne les prétendues cartes de l'état-major géorgien, dont mon collègue russe a affirmé qu'elles révélaient les projets géorgiens d'agression militaire contre l'Ossétie du Sud, il convient de noter que la partie russe a, de temps à autres, exhibé des cartes similaires comme preuve des projets agressifs de la Géorgie. La dernière que j'ai vue m'a aussi paru très bonne. Elle n'avait qu'un seul grave défaut : les inscriptions sur la carte étaient en russe. Cette fois-ci, il semble que la partie russe ait trouvé quelqu'un pour traduire les inscriptions en géorgien, mais elle n'a toujours pas trouvé une police appropriée de caractères géorgiens.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Pour terminer, je voudrais attirer votre attention sur les violations de l'accord de cessez-le-feu par la partie russe et sur la situation humanitaire en Géorgie, telle qu'elle est apparue à la suite de cette guerre avec les atrocités à grande échelle, les actes de vandalisme, le nettoyage ethnique et les autres actes criminels commis par les forces armées russes.

Tout d'abord, il convient de noter que la Russie continue de violer l'accord de cessez-le-feu, qui a été, comme la partie russe l'affirme, proposé et signé par le Président de la Fédération de Russie D. Medvedev et le Président français N. Sarkozy.

En violation du principe énoncé dans l'accord de cesser les hostilités et de s'abstenir d'un nouveau recours à la force, les forces armées russes continuent d'ouvrir le feu sur les agents de la force publique géorgiens. Récemment encore, la police géorgienne a été à plusieurs reprises la cible d'attaques menées à partir des territoires actuellement contrôlés par les forces militaires russes, provoquant des victimes parmi les policiers géorgiens.

Au lieu de n'épargner aucun effort pour faire en sorte que la partie russe se conforme à ses obligations internationales, le Ministre Lavrov se préoccupe de ses visites à Soukhoumi et à Tskhinvali et d'élaborer avec les régimes criminels de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud et de l'Abkhazie les accords ayant pour but de disposer de troupes russes en nombre important (jusqu'à 4 000 personnes) dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) et en Abkhazie (Géorgie). Il s'agit là d'une violation pure et simple de l'accord de cessez-le-feu en six points, qui prévoit le retrait de toutes les forces russes sur les positions qu'elles occupaient préalablement au déclenchement des hostilités. Dans ce contexte, la demande ambiguë du Ministre Lavrov concernant la fourniture par la Géorgie de certaines garanties supplémentaires de sécurité échappe à toute logique, en particulier lorsqu'il refuse aux observateurs internationaux l'entrée dans la région, et n'offre en échange qu'une simple confirmation orale des intentions pacifiques de criminels, comme il l'a fait dans sa récente interview à Tskhinvali.

Nous nous félicitons de la décision prise par le Conseil affaires générales et relations extérieures de l'UE d'envoyer une mission civile autonome d'observation en Géorgie au titre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), qui se déploiera d'ici le 1er octobre 2008. En outre, nous accueillons avec satisfaction la désignation de M. Pierre Morel comme Représentant spécial de l'Union européenne pour la crise en Géorgie et comptons sur une coopération fructueuse avec lui. La Géorgie salue et apprécie la résolution et la rapidité avec lesquelles l'UE déploie sa mission PESD en Géorgie.

En conséquence, avec l'UE et le reste de la communauté internationale, nous attendons de la Fédération de Russie qu'elle commence à retirer l'ensemble de ses forces militaires des territoires occupés de la Géorgie d'ici le 1er octobre sur les lignes antérieures au déclenchement des hostilités et qu'elle achève le processus du retrait d'ici le 10 octobre, comme convenu entre les Présidents Sarkozy et Medvedev le 8 septembre 2008.

L'inobservation par la Fédération de Russie de cette obligation démontrerait clairement son irrespect extrême pour ses engagements internationaux et pour l'un des principes de base – *pacta sunt servanda* – des relations internationales. Nous nous accordons tous à penser que le respect par la Fédération de Russie de ses obligations internationales sera le catalyseur grâce auquel elle pourra commencer à retrouver sa réputation internationale de partenaire international plus ou moins fiable.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la situation humanitaire sur le terrain, toutes les actions susmentionnées ont été accompagnées de très nombreux abus, actes de pillage et destructions dans toute l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie (Géorgie), en particulier, dans les villages peuplés de Géorgiens de souche, comme cela a été confirmé dans de nombreux cas dans les rapports rendus publics par les organisations internationales des droits de l'homme. Ils relèvent la vulnérabilité des civils géorgiens de souche dans la région aux abus graves des droits de

l'homme, notamment aux attaques délibérées sur la base de leur ethnicité, malgré la fin des hostilités à grande échelle. Ce harcèlement de la population géorgienne a été mis en évidence dans le rapport ponctuel de la Mission de l'OSCE en Géorgie du 16 août et se poursuit encore maintenant.

L'accord de cessez-le-feu prévoit que les parties donnent libre accès à l'aide humanitaire pour ceux qui en ont besoin. Malgré cela, les postes de contrôle militaires de la Fédération de Russie au nord de Gori représentent un obstacle à la fois pour les efforts d'aide humanitaire et pour les personnes qui tentent de retourner dans leur foyer. Plusieurs organisations internationales s'en sont plaintes.

Les observateurs militaires non armés de l'OSCE, qui sont censés observer la situation sur le terrain et faire rapport sur un certain nombre de questions, notamment les besoins humanitaires, ne sont pas autorisés à pénétrer dans les villages géorgiens au sud de la zone du conflit. Certains d'entre eux ont néanmoins réussi à se rendre au nord de Karaleti, même s'il ne s'agit pas encore d'une pratique régulière.

Une fois de plus, il me faut répéter à mes collègues russes que la Fédération de Russie doit se conformer à ses obligations en vertu de l'accord de cessez-le-feu en six points et donner aux observateurs de l'OSCE libre accès à toutes les zones nécessaires pour l'observation effective de la situation sur le terrain.

Monsieur le Président,

Le dernier élément, mais qui n'est sûrement pas le moins grave, de la politique étrangère malveillante de la Russie à l'égard de la Géorgie est celui du nettoyage ethnique mené contre la population géorgienne sur les territoires occupés par les forces russes et maintenus sous leur contrôle effectif. Il est déplorable que la Fédération de Russie choisisse de perpétrer ce type de crime comme moyen de mettre en œuvre sa politique étrangère. Dans les zones sous contrôle de la Russie, les Géorgiens de souche ont été systématiquement soumis à des violences physiques brutales, ce qui a entraîné de nombreux décès de civils ; à ce sujet, voyez les derniers rapports ponctuels. L'expulsion en masse de Géorgiens de souche a clairement deux objectifs : faire en sorte que la population soit ethniquement homogène dans les territoires sous contrôle russe, et rendre impossible le retour de plus de 120 000 personnes déplacées.

La campagne s'est en fait encore intensifiée depuis la reconnaissance par le Président russe de l'indépendance des régions séparatistes, apportant donc une preuve de plus que la persécution des Géorgiens de souche dans les territoires occupés relève d'une stratégie délibérée visant à atteindre des objectifs politiques et qu'il ne s'agit pas de cas isolés de violence.

Attaques à motivation ethnique

Comme il ressort des actualités et/ou des communiqués de presse de diverses organisations internationales et ONG s'occupant des droits de l'homme, ainsi que des informations recueillies par le Gouvernement géorgien, le déplacement forcé de la population géorgienne de souche dans la région de Tskhinvali (Ossétie du Sud) de la Géorgie a été effectué par des représentants des forces armées russes agissant en collaboration avec les

milices séparatistes sud-ossètes et des mercenaires étrangers. Ces forces se sont engagées dans une campagne de nettoyage ethnique impliquant le meurtre et le déplacement forcé de Géorgiens de souche, ainsi que le pillage et la destruction de villages voisins de l'Ossétie du Sud (Géorgie).

Ci-après figure une liste illustrative des actions discriminatoires contre des citoyens géorgiens dans la région de Tskhinvali (Géorgie) et dans ses environs :

- Les forces russes et les milices séparatistes ont sommairement exécuté des civils géorgiens et des personnes n'ayant pas participé aux combats après vérification de leur appartenance ethnique dans les villages de Nikosi, Kurta, Tamarasheni, Zemo Achabeti, et Kvemo Achabeti. Ces villages ont été réduits en cendres ;
- Les forces russes et les milices séparatistes se sont livrées à des actes de pillage généralisés et ont incendié des maisons dans les villages de Karbi, Mereti, Disevi, Ksuisi, Kitsnisi, Beloti, Vanati, Satskhemeti, Tkviavi, Karalatei et Avenevi, ainsi que dans d'autres villages peuplés de Géorgiens de souche. Ils y ont exécuté des civils âgés ;
- Les forces russes ont transféré de force les Géorgiens de souche qui étaient restés dans leurs villages à Tskhinvali, où ils ont été maintenus dans des conditions rigoureuses et soumis à la torture et à des traitements inhumains et dégradants.

Un rapport de Human Rights Watch en date du 13 août 2008 et basé sur des témoignages de première main de son personnel et sur des entretiens avec des civils confirme ce schéma très répandu d'abus, d'actes de pillage et de destructions dans toute l'Ossétie du Sud (Géorgie) et, en particulier, dans les villages de Géorgiens de souche.

En Abkhazie (Géorgie) et dans ses environs, des villages de Géorgiens de souche de l'Abkhazie supérieure (gorges de Kodori) ont été détruits par les forces russes et toute la population, de 3 000 personnes, a été déplacée.

Dans son rapport du 14 août 2008, Amnesty International relève ce qui suit : « en Géorgie, malgré la fin des hostilités de grande ampleur, la population civile reste exposée à de graves atteintes aux droits humains, y compris à des attaques basées sur l'appartenance ethnique. » Le « ciblage ethnique » délibéré et la violence contre la population géorgienne sont également relevés.

Expulsion de la population de souche géorgienne

La population de souche géorgienne a fui en masse ses villages de la région de Tskhinvali après que les troupes russes eurent massivement occupé les territoires géorgiens et procédé aux brutales attaques discriminatoires décrites ci-dessus.

Cette information est confirmée par les rapports objectifs d'organisations internationales des droits de l'homme (telles que HRW) qui ont interrogé la population restée dans la région.

À la suite du conflit et d'après les données officiellement disponibles en Géorgie, plus de 120 000 personnes déplacées ont été enregistrées.

Cependant, ces données doivent être vérifiées. Si l'on compte toutes les personnes non enregistrées, le total augmentera à 200 000.

Outre la violation des normes internationales qui interdisent le nettoyage ethnique, les actes des forces armées de la Fédération de Russie constituent des violations énormes des lois de la guerre. Ces violations incluent notamment des attaques ciblées contre la population civile et des objets civils, des attaques sans discernement, des attaques contre du personnel et des établissements médicaux, des actes de pillage massif, l'utilisation d'armes interdites, et la prise d'otages. Les faits décrits ci-dessus démontrent que les actes haineux commis par les forces de la Fédération de Russie peuvent être assimilés dans la plupart des cas à des crimes de guerre en vertu du droit international humanitaire.

Les agissements à l'encontre de la population géorgienne de souche vivant dans les territoires occupés par la Fédération de Russie se poursuivent. Les soldats russes ont menacé la population géorgienne, l'obligeant à fuir ses foyers avant de piller puis d'incendier ses biens.

De nombreuses maisons dans les villages de Kekhvi, Nizhnie Achaveti, Verkhnie Achaveti et Tamarasheni ainsi que dans la ville de Gori ont été mis à sac et réduits en cendres en l'espace de deux semaines. Des représentants des forces armées russes ont pénétré dans des maisons du village de Nizhnie Achaveti pour s'y emparer de biens d'équipement ménagers – meubles, postes de télévision, appareils de chauffage, valises, tapis et couvertures – et les ont chargés sur leurs camions. Des camps de détention ont été instaurés dans la région de Tskhinvali par les forces armées russes. D'après les informations disponibles, deux camps de ce type destinés à des détenus géorgiens de souche ont fonctionné dans cette région. La quatrième Convention de Genève de 1949 définit dans le détail le cadre juridique concernant la détention, l'internement ou l'assignation à résidence de civils ainsi que les garanties de procédure dont ils doivent bénéficier. La situation actuelle viole les principes du droit international humanitaire et, comme argumenté ci-dessus, est révélatrice d'un crime de guerre.

Catastrophe écologique et utilisation d'armes incendiaires

Le 15 août 2008, des hélicoptères militaires russes ont commencé à larguer des bombes incendiaires (armes incendiaires) sur des forêts et des zones protégées appartenant au parc national de Borjomi-Kharagauli ainsi que sur les implantations de Tsagveri, Daba, Kvibisi, Sadgeri, Ardagani et Tsemi situées dans les environs. Cela représente clairement une violation par la Fédération de Russie de ses obligations découlant du protocole III sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi d'armes incendiaires additionnel à la Convention sur certaines armes classiques de 1980.

Les autorités géorgiennes se sont officiellement adressées aux gouvernements ukrainien et turc afin d'obtenir leur concours face à cette catastrophe ; toutefois, la Fédération de Russie a refusé à ces États l'entrée dans l'espace aérien géorgien. Ce n'est que le 18 août 2008 que les généraux russes ont permis à des avions turcs d'entrer sur le territoire géorgien et de participer aux activités en cours visant à éteindre les incendies de forêt.

D'après les calculs préliminaires, environ 500 hectares de terres boisées ont été la proie des flammes.

Monsieur le Président,

Ceci termine notre exposé. Le texte et les documents connexes seront distribués dès que possible à l'ensemble des délégations de l'OSCE. Je vous remercie, ainsi que tous mes collègues, pour votre attention.

557ème séance plénière

FSC Journal No 563, point 2 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

L'exposé fait par la délégation de la Géorgie donne un aperçu assez complet des efforts de propagande déployés par Tbilissi pour camoufler ses propres actions criminelles en transférant la responsabilité de l'agresseur à la victime de l'agression. Les spécialistes géorgiens de la communication politique font tout leur possible pour détourner l'attention du fait indéniable que les pertes en vies humaines et les souffrances endurées de part et d'autre ont été le résultat d'une aventure militaire entreprise par le régime Saakashvili. En 2006 déjà, dans l'une de ses interviews, le Président géorgien avait déclaré qu'il n'entamerait jamais une guerre, car il était bien conscient que, dans le Caucase, le souvenir du sang versé perdurait pendant très longtemps. Cela veut dire que, lorsqu'il a déclenché l'attaque contre Tskhinvali, il devait savoir que, si l'opération échouait, la population géorgienne également allait inévitablement en souffrir. Mais cette considération ne l'a pas arrêté. Totalement conscient de ce qu'il faisait, il a mis ses propres concitoyens en danger, ce qui signifie qu'il porte l'entière responsabilité de ces actions devant son propre peuple.

La partie géorgienne essaye d'affirmer que la partie russe ne s'est pas contentée de vaincre les forces géorgiennes sur le territoire de l'Ossétie du Sud, mais qu'elle a également frappé des cibles situées sur le territoire géorgien proprement dit. Il semble qu'à Tbilissi, ils ne comprennent pas du tout correctement la situation. Le fait est que ce qui s'est produit dans la nuit du 7 au 8 août n'était pas une bagarre entre écoliers, mais une sanglante agression de grande envergure, dont nous avons parlé lors de la séance du 17 septembre. Et l'agresseur devait être conscient des conséquences inévitables. Les forces armées russes ont riposté d'une façon absolument appropriée et proportionnelle. Leur mission était de repousser l'agresseur et d'empêcher de façon probante toute reprise des actions agressives. Cela signifiait qu'il était nécessaire de frapper un certain nombre de cibles militaires et militaro-industrielles sur le territoire géorgien, d'autant plus que bon nombre d'entre elles furent utilisées directement dans l'attaque contre l'Ossétie du Sud. Nous avons proposé à nos collègues qu'ils comparent des photo-satellites de Tskhinvali et de Gori, qui confirment très clairement que les forces géorgiennes faisaient la guerre en vue d'une destruction totale de la capitale sud-ossète, tandis que les forces russes procédaient à des frappes sélectives sur des cibles militaires. Vous avez la possibilité, au cas où vous souhaiteriez vous en convaincre à nouveau, de vous familiariser en outre avec des images satellites d'autres implantations en Géorgie qui auraient souffert avec, en particulier, les photos de la ville de Poti, dont le nom a si souvent été mentionné dans les documents de propagande géorgiens en août et en septembre.

Dans un certain nombre de cas, des citoyens géorgiens pacifiques ont effectivement souffert, ce qu'on ne peut que regretter, mais la responsabilité en incombe entièrement, nous le répétons, à ceux qui ont déclenché la guerre.

Pour des raisons bien compréhensibles, la partie géorgienne concentre son attention sur les villages géorgiens gravement endommagés sur le territoire de l'Ossétie du Sud. Dans beaucoup de ces villages, les habitations abandonnées ont en fait été entièrement détruites par le feu. L'armée russe n'était en rien mêlée à cela. Le seul incident ayant donné lieu à des combats s'est produit dans le village géorgien de Zemo-Nikozi, lors d'une embuscade tendue par une unité des forces spéciales géorgiennes à une colonne de troupes russes qui traversait le village et au cours de laquelle plusieurs chars et véhicules blindés russes furent détruits. L'unité des forces spéciales géorgiennes fût à son tour anéantie. Il n'y eût pas d'autres affrontements armés impliquant des unités russes dans des implantations géorgiennes, pour la simple raison, entre autres, que les militaires géorgiens et les autorités locales avaient fui ces endroits. Les incendies dans les villages géorgiens se sont produits alors que des formations sud-ossètes en délogeaient les unités militaires géorgiennes. Bien sûr, les incidents de ce type sont cause d'une grande tristesse, mais il convient de noter qu'ils n'ont fait quasiment aucune victime parmi la population géorgienne pacifique, car les résidents avaient été évacués auparavant. Lors de l'évaluation de ces faits, l'on ne doit pas oublier que, quelques jours avant ces événements, des membres de la police sud-ossète avaient vu de leurs propres yeux des troupes géorgiennes détruire des habitations à Tskhinvali et dans des villages ossètes, ainsi que les gens qui y vivaient en paix, et utiliser des chars pour broyer à mort femmes et enfants.

Dans ce même contexte, il est bon de rappeler que, durant toutes ces années de conflit, il n'y a eu quasiment aucun changement dans le ratio de population géorgienne et ossète en Ossétie du Sud. Cela signifie que les autorités à Tskhinvali ont adopté une politique tolérante à l'égard des Géorgiens. Et si une proportion non négligeable de la population géorgienne a désormais quitté l'Ossétie du Sud, la responsabilité en incombe également au régime Saakashvili, dont les actions ont attisé la discorde interethnique.

Les autorités géorgiennes, dans leurs tentatives de justifier leur aventure militaire en Ossétie du Sud aux yeux de la communauté internationale, essayent de créer l'impression qu'elles étaient pour ainsi dire contraintes de prendre les mesures qu'elles ont prises en réaction, affirment-elles, à l'« agression » par la Russie. Trois documents distribués au sein de l'OSCE par la délégation géorgienne le 8 août ainsi que les 10 et 22 septembre de cette année sont largement consacrés à ce sujet. Toutefois, si l'on étudie soigneusement ces documents, le tableau qui émerge des événements qui se sont produits au début de l'assaut contre l'Ossétie du Sud ne s'éclaircit manifestement pas, mais soulève simplement des questions supplémentaires.

La première chose qui frappe le lecteur, ce sont les contradictions chronologiques dans le récit géorgien des événements. Selon l'un des documents, les forces russes dotées de jusqu'à 150 pièces de matériel lourd, auraient emprunté le tunnel de Roki en direction de Tskhinvali à 5 h 30 le 8 août, tandis que, d'après un autre document, cela se serait produit à 23 h 30 le 7 août. On assiste actuellement à une tentative visant à retarder ces événements d'une journée complète supplémentaire jusqu'à 3 h 41 le 7 août. À titre de « preuve », il est fait référence à certaines interceptions de conversations par téléphone portable. Cela n'a

absolument pas été corroboré et n'est pas à prendre au sérieux. L'on ne comprend pas pourquoi les informations concernant ces appels interceptés n'ont pas été rendues publiques jusqu'à un mois après les événements. L'explication contenue dans le document géorgien du 22 septembre (selon laquelle les enregistrements ont été perdus dans le feu du combat et récupérés seulement un mois plus tard) paraît tout simplement ridicule. Si l'on en croit la version géorgienne, des blindés russes se seraient dissimulés pendant une journée et demie dans les buissons sur le territoire de l'Ossétie du Sud et n'étaient nullement pressés de venir en aide à Tskhinvali, où des troupes géorgiennes tiraient presque à bout portant de chars sur des civils pacifiques et sur des soldats de la paix russes.

Je dirais à mes distingués collègues géorgiens : il vous faut trouver quelque chose de plus convaincant.

La partie géorgienne a soulevé à plusieurs reprises le sujet des actes de pillage. Certains actes de ce type ont bien été commis les deuxième et troisième jours de la guerre par des représentants individuels de la partie sud-ossète. En réaction, les dirigeants sud-ossètes ont introduit un couvre-feu et ordonné la mise en détention de toute personne commettant des actes illégaux. Par la suite, tous les incidents de ce type furent rigoureusement réprimés, notamment et surtout, par les militaires russes. Je mentionnerai que, lorsque les équipes de reconnaissance russes pénétrèrent dans la ville géorgienne de Gori, elles furent les témoins de nombreuses tentatives de s'emparer de véhicules à moteur. Les troupes russes avaient pour ordre strict d'appréhender tous les pillards et les voleurs et de les remettre aux autorités locales pour être traduits en justice.

Nous constatons que la propagande géorgienne est souvent basée sur une manipulation grossière des faits. À titre d'exemple, les télévisions ont à plusieurs reprises diffusé des images montrant des maisons aux toits en feu. Il a été prétendu que c'était là le résultat de frappes aériennes russes. Les responsables de ce type de falsification n'étaient manifestement pas au courant que les forces aériennes russes utilisent des bombes à retardement. Ces bombes pénètrent jusqu'aux fondations et explosent sous le bâtiment afin de détruire les structures de fortification retranchées. Le fait est que les photos fournies par la partie géorgienne montrent un incendie ordinaire du type qui pourrait être provoqué par des fragments volants provenant d'un dépôt de munitions ou un autre type d'incendie, mais qui ne pourrait pas résulter d'un bombardement aérien.

La partie géorgienne cherche à accuser la Russie de tous les pêchés imaginables, jusqu'à même la destruction de forêts anciennes dans le parc national de « Bordschomi ». Nous pourrions tout aussi aisément accuser certains saboteurs géorgiens de mettre le feu aux forêts en territoire russe à proximité de Gelendzik au cours de la vague de chaleur du mois d'août.

Dans sa guerre de propagande, Tbilissi a recours à des accusations selon lesquelles la Russie a utilisé des missiles balistiques et le système « Iskander ». Il s'agit d'un mensonge. L'« Iskander » n'est pas déployé dans le district militaire du Nord-Caucase. Les missions confiées aux forces russes dans le cadre de l'opération destinée à contraindre la Géorgie à accepter la paix ont été exécutées avec succès en se servant d'armes traditionnelles.

L'affirmation selon laquelle des systèmes « Tochka U » ont été employés est également contraire aux faits. Il n'a pas été nécessaire de les utiliser. D'un autre côté, le

recours par les forces géorgiennes à des bombes à sous-munitions a été établi de façon indubitable.

Beaucoup a été dit au sujet des actions des unités militaires russes dans le district de Gori. Ici, les autorités géorgiennes « oublient » de mentionner que cette ville abritait un important poste de commandement, un centre de commandement et de contrôle. En périphérie de Gori était située une division de missiles anti-aériens utilisant le système BUK M-1, qui a abattu quatre avions russes. Des forces et des systèmes de reconnaissance radar y étaient également situés. En outre, les faubourgs de Gori accueillait les bases d'une brigade d'artillerie et un bataillon détaché de chars, des dépôts d'armes et des installations de stockage de carburant et de munitions. Nous pourrions ajouter par ailleurs qu'un énorme arsenal d'armes et de matériel qui avait été abandonné et que personne ne gardait a été découvert à Gori. Une des tâches des militaires russes était de faire en sorte que l'arsenal reste intact et d'empêcher la dissémination incontrôlée des armes.

La partie géorgienne a, dans ses salves de propagande, fait des allégations concernant le bombardement par la force aérienne russe de l'oléoduc « Bakou-Tbilissi-Ceyhan ». En réalité, il n'y a pas eu de tel bombardement. Si cette tâche avait été à l'ordre du jour, la cible aurait été détruite.

Pour attiser les émotions, la propagande géorgienne se réfère fréquemment à la participation de volontaires et de formations cosaques ou autres aux actions de combat. En fait, certaines personnes se sont rendues de leur propre initiative en Ossétie du Sud afin de protéger leurs proches et de leur venir en aide. Certains de ses volontaires ont mis sur pied des hôpitaux de campagne à Dzhava et ont également contribué à maintenir l'ordre dans des circonstances exceptionnelles. Ils n'étaient pas directement impliqués dans des activités de combat.

557ème séance plénière

FSC Journal No 563, point 2 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Merci, Monsieur le Président.

Nous remercions la Géorgie pour son exposé rigoureux et exhaustif.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt l'exposé convaincant de la Géorgie sur les événements qui ont abouti au conflit ouvert avec la Russie début août. Nous prenons note de la réponse de la Russie à l'exposé géorgien et remercions les deux délégations. Nous transmettons, bien entendu, l'exposé géorgien et les réactions russes à notre capitale.

Ma délégation souhaiterait faire quelques observations du point de vue des États-Unis. Le conflit en Géorgie a de longs antécédents et les deux parties ont commis des erreurs. L'attaque de la Géorgie contre Tskhinvali et des zones adjacentes le 7 août, après des violations répétées du cessez-le-feu en Ossétie du Sud incluant le bombardement de villages géorgiens, est préoccupante.

Mais la Russie a considérablement aggravé la situation lorsqu'elle a violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie en lançant une invasion de grande envergure à travers une frontière internationalement reconnue.

Des milliers de civils innocents ont été déplacés de leur foyer tandis que la Russie a instauré une occupation militaire qui s'étendait loin à l'intérieur du territoire géorgien et se poursuit à ce jour.

D'autres actions récentes de la Russie qui continuent de déconcerter les États-Unis et la communauté internationale sont :

- ses allégations alarmistes de « génocide » par les forces géorgiennes ;
- ses déclarations sans fondement au sujet d'actions des États-Unis durant le conflit ;
- sa tentative de démembrer un pays souverain en reconnaissant l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud ; et

- son refus de permettre à des observateurs internationaux et à des ONG d'entrer en Abkhazie et en Ossétie du Sud en dépit de rapports indiquant que les actes de violence et de représailles des milices à l'égard de Géorgiens innocents se poursuivent au vu et au su des forces russes. Nous souscrivons pleinement à la déclaration du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales dans laquelle il nous a rappelé à tous

« que les normes et les standards internationaux exigent que toute autorité exerçant une juridiction sur une population et un territoire, même si elle n'est pas reconnue par la communauté internationale, doit respecter les droits humains de chacun, notamment ceux des personnes appartenant à des minorités nationales. Quiconque contrôle l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie doit respecter les droits des Géorgiens de souche qui y résident et permettre à ceux qui avaient été forcés de quitter les deux régions de revenir dans leur ancien lieu de résidence. »

La Russie essaye d'imputer la responsabilité de son comportement à la Géorgie, notamment. Il est vrai que les dirigeants géorgiens auraient pu réagir de façon plus appropriée aux événements du mois dernier en Ossétie du Sud. Nous avons averti nos amis géorgiens que la Russie voulait les appâter et qu'en mordant à l'appât, ils feraient le jeu de la Russie.

Mais cette dernière s'est ensuite servie des actions de la Géorgie comme d'un prétexte pour lancer une invasion apparemment préméditée de son voisin indépendant sous la justification transparente de l'autodéfense. La Russie avait préparé le terrain pour cette invasion plusieurs mois auparavant en distribuant des passeports russes aux séparatistes géorgiens, en améliorant l'infrastructure à l'intérieur des territoires pour faciliter l'action militaire russe et en entraînant et en armant les milices séparatistes.

Les actions de la Russie en Géorgie sont d'autant plus alarmantes qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un schéma de comportement de plus en plus agressif de la Russie à l'étranger.

La Russie ne respecte pas l'accord de cessez-le-feu du 12 août négocié par le Président français Sarkozy. La Russie n'a pas retiré toutes ses forces sur les emplacements qu'elles occupaient avant le début du conflit, a bloqué la fourniture d'assistance humanitaire, et refuse de donner aux observateurs internationaux accès aux zones sous contrôle militaire russe afin qu'ils puissent vérifier l'adhésion à d'autres dispositions de cet accord.

La reconnaissance unilatérale par la Russie de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud en tant que pays indépendants est inacceptable. Ces territoires ont été confirmés à plusieurs reprises par l'OSCE et l'ONU comme faisant partie intégrante du territoire d'une Géorgie souveraine. Nous ne pouvons pas permettre à un État participant de l'OSCE de chercher unilatéralement à redessiner les frontières de l'Europe pour servir ses intérêts géostratégiques.

Pour terminer, nous appelons la Russie à soutenir les efforts de l'OSCE et les autres efforts internationaux visant à rétablir la paix et le bon ordre dans la région endommagée par le conflit en Géorgie.

Merci, Monsieur le Président.

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de ce jour.